

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2015

L'An Deux Mille Quinze, le SEIZE Octobre, à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian DAIRE, Maire.

Présents : Ms Christian DAIRE, Jean René BOUCAU, Jean François BALADE, Jacques CATTANEO, Aziz EL GORTE, , Jérémy JANUARD, Christian POUPOT, Christian RATEAU, Jaime SOUSA, Mmes Marie Claude BOUCAU, Betty CASTAINGT, Marjorie DOUMERC, Mireille LABADIE, Nadine NORGUET, Dominique SÉSÉ DUVILLE ? Danièle SOUPERBAT

Excusés : Mme Nathalie NÉRIS qui donne pouvoir à Mme Betty CASTAINGT
Mme CAUBIT qui a donné pouvoir à M. Christian RATEAU
Mme Alice LEFRÈRE qui a donné procuration à M. Jaime SOUSA,
Mme Claire LÉVÊQUE qui a donné procuration à Mme Nadine NORGUET
M. Bernard LAMARQUE qui a donné procuration à M. Jacques CATTANEO
M. Jacques FAVIER qui a donné procuration à Mme Marie Claude BOUCAU
M Luigi BELLENGÉ qui a donné procuration à M. DAIRE
Secrétaire : Betty CASTAINGT

ORDRE DU JOUR :

I : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2015

II : DÉCISIONS À PRENDRE :

- Vente Hersand - décision à prendre
- SDEEG : convention d'adhésion au dispositif d'accompagnement à l'efficacité énergétique des bâtiments

III : INFORMATIONS :

- DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours
- Commission Espaces verts : point sur les travaux en cours
- Point sur la commission Communication
- TELETHON - organisation 2015
- Elections Régionales des 6 et 13 décembre : tableau des permanences

IV : QUESTIONS DIVERSES :

Etc...

Avant l'ouverture de la séance, le maire demande l'autorisation d'ajouter 3 points à l'ordre du jour :

- Personnel : Ouverture d'un poste d'attaché au 01/01/2015
- Prise en charge des V R D du Hameau de Vincennes
- Compte rendu de la rentrée du Périscolaire

Le conseil municipal donne son accord

I : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2015 :

Après lecture, le procès verbal est adopté à l'unanimité des membres présents lors de la séance.

II : DÉCISIONS À PRENDRE :

➤ **Vente Hersand - décision à prendre** : Tout d'abord le maire indique qu'il n'y aura pas de décision à prendre aujourd'hui. En effet, il rappelle que suite aux informations qu'il a obtenues au conseil départemental, il y a une possibilité d'acquérir les bâtiments Hersand par le biais de la SAFER. A cet effet, une rencontre technique a eu lieu jeudi 15 octobre avec le service du Conseil Départemental qui instruit ces dossiers. Le maire donne le compte rendu de cette réunion :

« M. Florian DUMAS et Mme Florence GRISSER du conseil départemental sont venus pour exposer la démarche d'achat du bâtiment Hersand par la SAFER et le conseil départemental.

Dispositif :

M. DUMAS indique que le conseil départemental a la compétence obligatoire dans le foncier pour les gros dossiers avec une priorité de conservation des espaces naturels, les terrains agricoles et en faveur du développement local.

Il a vocation à soutenir les projets en faveur de l'habitat, mais les projets peuvent être adaptés.

Le dispositif est mené en parallèle avec la SAFER. Cela consiste à mandater la SAFER pour l'acquisition du bien qui le stocke durant 3 ans avec la possibilité de renouveler 1 fois, soit 6 ans. Le conseil départemental prend les frais financiers dans la limite de 30 000€ par an durant le temps de la convention.

(Le maire précise que 30 000€ par an correspondent à un achat de 500 000 €, dans la mesure où le coût d'Hersand est de 250 000 €, la commune n'aurait rien à rembourser au niveau des frais financiers.)

Il y a lieu de signer une convention tripartite avec le Département, la SAFER et la commune.

Pour accepter le dossier, la SAFER s'informerait de la situation financière de la commune et s'assurerait que dans les 3 ou 6 ans, elle pourra réaliser les travaux et rembourser la SAFER du coût de l'acquisition plus les frais SAFER (5% du montant de l'achat) plus les actes notariés.

Pour l'utilisation du bâtiment durant le stockage, c'est la SAFER qui donne l'autorisation et une convention doit être signée, c'est à négocier.

A la demande de M. LAMARQUE sur les délais d'obtention de l'accord de la SAFER, M. DUMAS répond que dans le mois qui vient, après avoir vérifié le dossier et vu s'il est viable, la SAFER peut donner un avis.

M. DUMAS indique qu'il demandera à M. Cerqueira, qui doit réaliser l'analyse financière de la commune, de prendre en compte le projet pour faire la prospective.

Mme BOUCAU s'interroge sur la chronologie, et le maire précise que la décision définitive ne sera prise qu'après décision de la SAFER.

La chronologie du dossier sera la suivante :

- accord de principe du conseil municipal de continuer les investigations
- les services du conseil départemental prennent attache de la SAFER et leur communiquent le dossier pour étude et avis
- les services du conseil départemental demandent à M. Cerqueira d'orienter l'analyse financière nécessaire à la SAFER, en fonction du projet
- la décision définitive du conseil municipal sera prise après décision de la SAFER
- En attendant, les élus doivent prospecter pour connaître les subventions possibles pour la réalisation du projet global. »

Le maire indique à ses collègues que cette solution a beaucoup d'avantages car l'opération pourra être réalisée en plusieurs étapes, ce qui nous permettra d'étaler les dépenses et ainsi la dette.

Il pense que si nous ne passons pas par cette solution, la commune n'aura jamais la possibilité de réaliser un emprunt pour un bâtiment neuf à Jean Blanc. Par ailleurs, l'espace parking d'environ 5000 m² recouvert d'un enrobé traité pour les charges lourdes est une belle opportunité et nous n'aurons jamais cette superficie de parking renforcé dans l'autre solution.

M. BOUCAU dit qu'avant tout, il faut s'interroger sur la nécessité de déplacer les ateliers communaux. Le maire rappelle que l'atelier actuel n'est plus aux normes, que le projet d'extension de l'école est lié à terme à la suppression d'une partie de l'atelier communal actuel pour faire les parkings et les circulations. De plus, la proximité de ces ateliers avec l'école et la crèche n'est pas un gage de sécurité avec tous les camions et autres véhicules qui circulent autour.

M. SOUSA se demande s'il est judicieux de déporter les ateliers municipaux en limite de la commune. Le maire répond que nous n'avons pas d'autre terrain qui pourrait accueillir ces ateliers dans le centre, et Jean Blanc n'est pas très éloigné du centre de la commune.

M. CATTANEO dit que ce projet lui convient, ainsi que le phasage, car cela va nous permettre de mener tous les projets les uns après les autres. Il pense aussi que cela va nous permettre, en réhabilitant la maison « Latrille » pour les associations, de libérer de l'espace à la mairie pour agrandir les services et les archives, et si nous prenons le parti de vendre la maison Clazure, de le faire sans se presser, en ayant tous les éléments en main.

Le maire indique qu'il consentira à vendre le bâtiment Clazure qu'à la seule condition de réhabiliter la maison « Latrille » pour en faire la maison des associations.

Le maire rappelle que la SAFER doit donner son avis pour savoir si le dossier est viable et la commune ne prendra la décision définitive qu'après.

➤ **SDEEG : convention d'adhésion au dispositif d'accompagnement à l'efficacité énergétique des bâtiments** : Le maire rappelle que la commune a signé, il y a 5 ans, une convention avec le SDEEG pour la réalisation d'un diagnostic énergétique des bâtiments de la commune et le suivi des consommations en énergie : électricité et gaz, pour un coût de 3 200 € par an..

Le SDEEG propose la signature d'une nouvelle convention pour les 5 ans à venir.

En adhérant à la **formule « ECOSUITE »** du dispositif d'accompagnement à l'efficacité énergétique, la Commune donne suite au dispositif initial dans le but de garder un suivi du patrimoine et des consommations énergétiques. Ce dispositif permettra d'accéder à ces prestations:

- Création et suivi du Plan Pluriannuel d'Investissements
- Appui technique en éclairage public.
- Mise à disposition d'un progiciel de suivi énergétique mis à jour par le SDEEG.
- Bilan annuel des consommations d'énergies.
- Valorisation des Certificats d'Economies d'Energie.
- Accès à des études spécifiques :

- Etude de faisabilité des solutions d'approvisionnement en énergie.
- Etude de faisabilité en énergies renouvelables.
- L'aide à la rédaction et à la passation de marchés d'exploitation des installations thermiques
- Prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'efficacité énergétique de bâtiments neufs ou en réhabilitation lourde

Le montant de l'adhésion à la **formule « ECOSUITE »**, que la Commune s'engage à verser au SDEEG, se présente de la manière suivante :

↳ Un coût fixe annuel des prestations qui est fonction du nombre d'habitants: **0,25 € TTC par habitant soit environ 660 € par an.**

Dans le même temps, un mandat d'accès aux données d'électricité et au gaz devra être signé.

Mme SESE DUVILLE ayant assisté à la présentation des résultats dit que c'est une démarche très intéressante qui nous permet de voir les économies réalisées avec le changement d'ampoules, etc... , et que cela nous donne des pistes pour la mise en place de nouveaux dispositifs d'économie d'énergie.

M. POUPOT demande si, comme il le demande depuis de nombreuses années, un test pourra être mis en place pour la suppression ou la réduction de l'éclairage public la nuit, dans certains endroits. M. CATTANEO indique que déjà, des lampes qui consomment moins la nuit sont mises en place et qu'il a demandé au SDEEG d'étudier la possibilité d'aller plus loin dans cette démarche. Il était prévu de doter la rue du Stade d'un système modulable, mais la société qui devait le mettre en œuvre n'existe plus.

M. SOUSA demande d'avoir les documents (convention ou autres) avant la réunion, afin d'avoir tous les éléments en mains pour procéder au vote.

Il est procédé au vote. La délibération suivante est adoptée par 22 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE (M. LAMARQUE).

M. CATTANEO précise que le vote CONTRE de M. LAMARQUE est motivé par le fait que le budget étant très contraint, il n'accepte pas cette dépense supplémentaire.

2015-10-1 : SDEEG - l'adhésion à la formule « ECOSUITE » du Dispositif d'Accompagnement à l'Efficacité Energétique du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde.

Vu l'article L5212-16 du code général des collectivités territoriales relatif aux syndicats à la carte,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) modifiés par arrêté préfectoral en date du 22 août 2006,

Face au contexte énergétique et environnemental, le SDEEG, souhaite inciter les communes à s'engager sur la voie de l'utilisation rationnelle de l'énergie en les accompagnant dans la mise en œuvre de leur politique de bonne gestion énergétique.

Ainsi un dispositif d'accompagnement à l'efficacité énergétique du patrimoine bâtiments adhérentes au SDEEG avait été lancé en 2011 et 2012.

En adhérant à la **formule « ECOSUITE »** du dispositif d'accompagnement à l'efficacité énergétique, la Commune donne suite au dispositif initial dans le but de garder un suivi du patrimoine et des consommations énergétiques. Ce dispositif permet de accéder à ces prestations:

- Création et suivi du Plan Pluriannuel d'Investissements
- Appui technique en éclairage public.
- Mise à disposition d'un progiciel de suivi énergétique mis à jour par le SDEEG.
- Bilan annuel des consommations d'énergies.
- Valorisation des Certificats d'Economies d'Energie.
- Accès à des études spécifiques :
 - Etude de faisabilité des solutions d'approvisionnement en énergie.
 - Etude de faisabilité en énergies renouvelables.
 - L'aide à la rédaction et à la passation de marchés d'exploitation des installations thermiques
 - Prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'efficacité énergétique de bâtiments neufs ou en réhabilitation lourde

Le montant de l'adhésion à la **formule « ECOSUITE »**, que la Commune s'engage à verser au SDEEG, se présente de la manière suivante :

- Un coût fixe annuel des prestations qui est fonction du nombre d'habitants: **0,25 €/habitant TTC**

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire de la commune de TOULENNE, justifiant l'intérêt d'adhérer à la formule « ECOSUITE1 » du dispositif d'accompagnement à l'efficacité énergétique du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) selon les modalités décrites dans la convention d'adhésion, telles qu'approuvées par délibération du Comité syndical du SDEEG en date du 16 décembre 2010,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 22 VOIX POUR et UNE VOIX CONTRE,

↳ **DECIDE** d'adhérer au dispositif du SDEEG à partir du 17 juin 2016 pour une durée de 5 ans et donne pouvoir à M. le Maire pour la signature de la convention d'adhésion et des mandats de représentation des fournisseurs d'énergies.

➤ **Personnel : Ouverture d'un poste d'Attaché au 01/01/2016** : Je vous rappelle le départ en retraite de Régine SEYRAC à compter du 01/05/2016 et la décision de recruter un secrétaire général, par mutation à compter du 01/01/2016.

Il y a lieu de créer le poste d'Attaché sur lequel sera nommé M. NIOLLET Jean Michel
Je vous demande d'adopter la délibération suivante :

2015-10-2 : Modification du tableau des emplois

Le Maire rappelle que la secrétaire générale fait valoir ses droits à la retraite en 2016 et suite à la décision de recruter un attaché à compter du 01/01/2016, il y a lieu de créer le poste correspondant.

Le Maire entendu, Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE la création d'un poste d'attaché à temps complet à compter du 01/01/2016.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016

➤ **Prise en charge des V R D du Hameau de Vincennes** : Je vous rappelle que le conseil municipal a décidé depuis 2013 de prendre les VRD de ce lotissement en charge, et suite à l'enquête publique.

Nous avons déterminé les parcelles à acquérir et il y a lieu de prendre la délibération suivante en vue de la signature de l'acte.

Une réunion sera organisée par Me LALANNE avec SOVI et le cabinet Bedin représentant les copropriétaires du collectif afin de bien définir les obligations de chaque partie.

Je vous propose la délibération suivante qui est adoptée à l'unanimité des membres présents :

2015-10-3 : Prise en charge des V R D du Hameau de Vincennes et Enquête publique :

Le Maire rappelle que suite à la décision du conseil municipal du 18 janvier 2013, l'enquête publique pour la rétrocession des VRD du lotissement Hameau de Vincennes a été réalisée. Il y a lieu de prévoir la signature de l'acte avec :

↳ **SAS SUD OUEST Villages SOVI 3 Av du Moulinat 33370 ARTIGUES Près Bordeaux** pour les parcelles des VRD du Hameau de Vincennes, pour les parcelles cadastrées section B N B N ° 3305 de 49 ca – 3309 de 67 ca – 3314 de 5 a 40 ca – 3323 de 8ca – 3324 de 3a 21 ca - 3331 de 82 ca 3332 de 1a 85 ca et 3333 de 3 a 09 ca soit un total de 15a 61ca

↳ **Les copropriétaires du Hameau de Vincennes** pour le collectif pour la parcelle section B n° 3797 pour une superficie de 4 a 73 ca

Le Maire entendu

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE la prise en charge des VRD du Hameau de Vincennes

CHARGE le maire ou un adjoint délégué de signer les actes à intervenir avec :

↳ **SAS SUD OUEST Villages SOVI 3 Av du Moulinat 33370 ARTIGUES Près Bordeaux**, pour les parcelles des VRD du Hameau de Vincennes, pour les parcelles cadastrées section B N B N ° 3305 de 49 ca – 3309 de 67 ca – 3314 de 5 a 40 ca – 3323 de 8ca – 3324 de 3a 21 ca - 3331 de 82 ca 3332 de 1a 85 ca et 3333 de 3 a 09 ca soit un total de 15a 61ca

↳ **Les copropriétaires du Hameau de Vincennes** pour le collectif pour la parcelle section B n° 3797 pour une superficie de 4 a 73 ca

↳ chez Maître LALANNE, notaire à LANGON.

DEMANDE que cette voirie soit intégrée dans la voirie communale ouverte au public.

III : INFORMATIONS :

➤ **DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours :**

N° 2015-TOUL-35 - M. et Mme ROHEE vendent une maison et terrain, sis n° 23 rue de l'Eglise, Cadastéré section A n° 196-197-198-710 d'une superficie de 2 800 m² au prix de 345 000 €

N° 2015-TOUL-36 - SAS Girondine de Lotissement vend un terrain Sis n° 14 Hameau de Tourte, Cadastéré section B n° 3835 d'une superficie de 736 m² au prix de 60 000 €

La commune ne donne pas suite à ces affaires et en informera la communauté de communes.

➤ **Commission Espaces verts : point sur les travaux en cours** : Mme SESE DUVILLE fait le compte rendu de la commission.

- Un rappel est fait dans le bulletin pour l'alignement des haies sur les clôtures. Des courriers, en ce sens, ont été envoyés pour faire suite au règlement de voirie.
 - Il sera fait un courrier aux exploitants agricoles pour rappel à la législation sur l'utilisation des différents produits phytosanitaires (ex interpellation lors du Rendez-vous Citoyen).
 - Bois communal : les arbres morts seront coupés par un professionnel, avec l'aide du personnel technique. Ce sera après le 15 janvier ou en février.
 - Chemins piétonniers : une cartographie sera prochainement réalisée.
 - Les jardinières du carrefour rue du Stade / rue des Pins Francs ont été enlevées car elles gênaient la visibilité.
 - Tous les personnels techniques ont à ce jour fait la formation Certiphyto (qui permet l'utilisation des produits phytosanitaires). Ils auront prochainement l'habilitation débroussailleuse.
- M. BALADE demande pourquoi le désherbage était réalisé cette semaine alors que la température était basse.

➤ **Point sur la commission Communication** : Mme SESE DUVILLE fait le compte rendu de la commission informations :

- Suite à un retard, non imputable à la commune, dans la réalisation du bulletin, celui-ci n'est pas paru début octobre. Les articles seront reportés sur le prochain.
 - Une enquête anonyme est proposée pour améliorer la communication communale. Le formulaire sera joint dans le bulletin de ce mois-ci.
 - Le livret des associations, ainsi que le document d'inscription pour « alerte citoyens » seront aussi distribués avec le bulletin
- Par ailleurs, M. NEGRO doit faire des propositions pour relooker le bulletin communal.

➤ **TELETHON - organisation 2015** : Monsieur RATEAU rappelle que compte tenu que les salles seront occupées pour l'organisation des élections régionales du 6 décembre prochain, il a été décidé d'avancer le Téléthon à Toulence aux 27 et 28 novembre. Le vendredi sera consacré au loto et le samedi la compagnie de Thalie fera une prestation. Les invitations à participer pour les associations et les commerçants seront envoyées prochainement.

➤ **Elections Régionales des 6 et 13 décembre : tableau des permanences** : Le maire rappelle que les élections régionales auront lieu les dimanches 6 et 13 décembre et demande aux élus de s'inscrire pour les permanences.

➤ **Compte rendu de la rentrée du Périscolaire** : M. POUPOT fait le compte rendu de la rentrée du périscolaire qui s'est déroulée le lundi 5 octobre dernier :

Comme tous les ans, le début des activités périscolaires a pris effet le premier lundi du mois d'octobre (5 octobre). Ce décalage d'un mois après le début des enseignements permet de laisser le temps aux enfants, aux enseignants et à l'équipe municipale de prendre un peu de recul par rapport à la rentrée...le temps que tout se mette en place.

Après une baisse importante des effectifs l'année passée, le niveau des inscriptions est remonté de manière significative. L'explication que nous pouvons avancer est que le changement de POTS a été déterminant. En effet, en 2014/2015, les TAP et les APS se suivaient. Certains parents craignaient que cela fasse trop, d'autant que certaines activités étaient quasiment de même nature.

Intervenants et activités du soir :

Les activités se déroulent les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h15.

Lundi : -Sport découverte (3/5 ans) avec Frédéric

- Brico-déco (7/11ans) avec Laurence
- Espace libre (3/5 ans) avec Nathalie et Muriel
- Espace libre (6/11 ans) avec Valérie et Amélie

Mardi : -Brico-déco (4/6 ans) avec Laurence

- Club jeux de société (7/11 ans) Valérie
- Espace libre (3/5 ans) avec Nathalie et Muriel
- Espace libre (6/11 ans) avec Audrey et Amélie

Jeudi : -Histoires fantastiques (3/6 ans) Sophie

- Danse (7/11 ans) Laurence
- Multisports (6/11 ans) Rodoph
- Espace libre (3/5 ans) avec Nathalie et Muriel
- Espace libre (6/11 ans) avec Valérie et Amélie

- Vendredi : -Danse (4/6 ans) Laurence
- Couture (8/11 ans) Amélie
- Espace libre (3/5 ans) avec Nathalie et Muriel
- Espace libre (6/11 ans) avec Valérie et Audrey

Nous repartons avec le même nombre d'intervenants que l'année passée avec des effectifs plus importants, tout en respectant les préconisations CAF/EN de 10 enfants de 3 à 5 ans et de 14 à partir de 6 ans.(au maximum).

Bien évidemment la garderie du matin est toujours en vigueur de 7 h 15 à 8h 30.

Je vous rappelle que contrairement aux TAP, les APS sont payants au tarif que nous avons voté lors du dernier conseil municipal.

Le maire remercie M. POUPOT pour ces informations.

IV : QUESTIONS DIVERSES :

USSGETOM : M. BALADE rappelle que suite à l'installation des palissades autour des conteneurs de tri, les élus ont demandé l'autorisation d'y faire un « trompe l'œil » afin de les harmoniser avec l'environnement. Les responsables de l'USSGETOM ont donné leur accord.

Confrérie des Paloumayres : M. BALADE communique les remerciements de cette confrérie pour le prêt des tables et chaises.

Déchets verts : M. BALADE signale que de nombreuses personnes appellent en mairie et s'étonnent de l'arrêt des ramassages des déchets verts. Il rappelle que cette décision a été prise pour économiser 5000€ sur le budget.

Location Espace culturel : Mme CASTAINGT lit un message de Nathalie NERIS, relatif au règlement d'occupation de l'espace culturel. Elle souhaite que les tarifs soient revus pour les associations, le personnel et les élus, ainsi que le mode d'attribution, afin qu'elle puisse rapporter plus de finances à la commune.

M. POUPOT rappelle effectivement que ce règlement a été fait par l'ancienne municipalité. Il propose que la commission ou un groupe de travail y réfléchisse afin de faire de nouvelles propositions.

Un groupe est constitué : MM DAIRE, POUPOT, SOUSA, NERIS, RATEAU, CATTANEO. Une première réunion est prévue le 24 novembre prochain à 18h30.

Social : Mme BOUCAU signale qu'actuellement, 4 familles sont sous le coup d'une expulsion. C'est la 1^{ère} fois que cela arrive et dénote des difficultés que vivent certaines familles.

Prochain conseil municipal : Jeudi 26 novembre à 20h30

Pour le mois de décembre, la date du Mardi 15 décembre à 18h30 est arrêtée mais devra être confirmée.

La séance est levée à 23H30.

Le Maire

Les Conseillers municipaux